

IN MEMORIAM

René Chapus

BIENS ET TRAVAUX

La modernisation du droit
des propriétés publiques

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les schémas régionaux
et la tutelle régionale

CONTENTIEUX

Le contentieux du renseignement
La prison et le dualisme juridictionnel

Le préjudice né du paiement
d'une condamnation annulée

POLICE

Ivresse sur la voie publique :
les frais

URBANISME

PLU : les limites de la théorie
des opérations complexes

DOSSIER

Paris

(Loi du 28 février 2017)

COLLOQUE

Le règlement des différends et la régulation sectorielle

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

Cour constitutionnelle allemande :
les relations entre ordre juridique national
et ordre juridique international

CHRONIQUE

- Droit administratif et Convention européenne des droits de l'homme

DIRECTION

Directeurs :
Pierre Delvolvé et Pierre Bon

Secrétaire général :
Dominique Pouyaud
*Professeur à l'Université
Paris Descartes*

Secrétaire général adjoint :
Coralie Mayeur-Carpentier
*Maître de conférences
à l'Université de Franche-Comté*

31-35, rue Froidevaux,
75685 Paris cedex 14
E-mail : rfga@dalloz.fr

**PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**
Philippe Déroche

ÉDITION
Secrétaire de rédaction :
Marie Thomas
Tél. rédaction : 01 40 64 12 81
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : m.thomas@dalloz.fr
Chargé d'édition numérique :
Jean-Marc Pastor

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS
Directrice des abonnements :
Yvette Nay

80, avenue de la Marné -
92541 Montrouge Cedex
Fax : 01 41 48 47 92

Responsable relation clients :
Ginette N'koua
Tél. : 0 820 800 017 (0,12 € TTC/mn)

Revue bimestrielle (6 numéros par an)
Prix de l'abonnement 2017 TTC (1 an) :
France 398,19 €
DOM 414,31 €
Étranger 418,61 €
Prix au numéro :
83,72 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Dettenford - D-83075 Feinbach - Allemagne).

ÉDITIONS DALLOZ

Société par actions simplifiée
au capital de 3 956 040 euros
Siège social :
31-35 rue Froidevaux - Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811 Z
TVA FR 69 572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

CPPAP n° 1018 T 83763
ISSN 0763-1219

Imprimé en France par JOUVE
1, rue du Dr Sauvé - 53100 Mayenne
Dépôt légal : septembre 2017

Origine de la fibre : Pologne
Taux de fibres recyclées : 0 %
Certification PEFC™
Indice Eutrophisation : 0,02 kg/t



IN MEMORIAM 617

René Chapus (1924-2017)
*par Pierre DELVOLVÉ, Pierre BON
et Dominique POUYAUD* 617

DOSSIER 619

Paris
(Loi du 28 février 2017)

**Paris, entre droit commun et collectivité
à statut particulier**
par Michel VERPEAUX 619

**Les nouvelles relations entre Paris
et l'État en matière de police**
par Pierre BON 628

La banalisation du statut de métropole
par Bertrand FAURE 637

COLLOQUE 643

**Le règlement des différends
et la régulation sectorielle**

**Le règlement des différends
et la fonction de régulation**
par Thomas PEZ 643

**Le règlement des différends
par les régulateurs vu par leurs
directeurs juridiques :**

- **Autorité de régulation des activités
ferroviaires et routières**
par Jean-Marc VIÉ 659

- **Autorité de régulation des communications
électroniques et des postes**
par Isabelle CARON 663

- **Commission de régulation de l'énergie**
*par Alexandra BONHOMME
et Mathieu CACCIALI* 666

- **Conseil supérieur de l'audiovisuel**
par Elisabeth MAUBOUSSIN 671

**Les procédures de règlement
des différends**
par Pascale IDOUX 674

**Le contentieux du règlement
des différends**
*par Jean-David DREYFUS
et Antoine LOUVARIS* 681

**Les cours suprêmes et le règlement
des différends**
par Thierry TUOT 691

Approches comparées :

- **Allemagne et Autriche**
par Karl STÖGER 696
- **Espagne**
par Marta FRANCH Y SAGER 698
- **Italie**
par Aldo TRAVI 702

RUBRIQUES 705

BIENS ET TRAVAUX

**La modernisation du droit
des propriétés publiques par l'ordonnance
n° 2017-562 du 19 avril 2017**
par Jean-Gabriel SORBARA 705

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Les schémas régionaux
et les risques de tutelle régionale**
par Michaël BAUBONNE 715

CONTENTIEUX

**Le contentieux du renseignement
devant la formation spécialisée
du Conseil d'État**
par Olivier LE BOT 721

**La prison et ses juges : la détention
à l'épreuve du dualisme juridictionnel**
par Alexandre TRÉMOLIÈRE 731

**Le préjudice né du paiement
d'une condamnation annulée
est-il indemnisable ?**
Conclusions sur Conseil d'État, section,
2 juin 2017, Communauté de communes
Auray Quiberon Terre Atlantique,
n° 397571
par Olivier HENRARD 741

DROITS ET LIBERTÉS

**Droit administratif et Convention
européenne des droits de l'homme**

1. Jurisprudence de la Cour européenne
des droits de l'homme et droit administratif
par Henri LABAYLE et Frédéric SUDRE ... 753
2. Jurisprudence administrative et Convention
européenne des droits de l'homme
*par Xavier DUPRÉ DE BOULOIS
et Laure MILANO* 762

POLICE

Ivresse dans les lieux publics : les frais de conduite en cellule de dégrisement

Conclusions sur cour administrative
d'appel de Nantes, 12 avril 2017,
Commune d'Orléans, n° 16NT00487

par François-Xavier BRÉCHOT 771

URBANISME

Plans d'urbanisme : les limites de la théorie des opérations complexes

• Conclusions sur Conseil d'État,
section, 5 mai 2017, Commune
de Saint-Bon-Tarentaise, n° 388902

par Louis DUTHEILLET DE LAMOTHE . . 783

• Note

par Élise CARPENTIER 790

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

La Cour constitutionnelle allemande et les relations entre ordre juridique national et ordre juridique international

1. Avant-propos

par Philippe COSSALTER 799

2. La décision *Treaty Override* de 2015 : une fermeture

par Thomas GIEGERICH 801

3. La décision OMT de 2016 : une ouverture

par Philippe COSSALTER
et AUDREY E. SCHLEGEL 811

TABLES



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement. Retrouvez également vos revues feuilletable sur Dalloz-Revues.fr



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 1226, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 1224).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.